Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260428-DELIB206_38-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 28 avril 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 14
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane -Madame Andrée LOREAL – Monsieur Thomas BRON – Monsieur Guillaume DANIC – Madame Myriam BROSSIER – Monsieur Axel SAMZUN – Madame Ninon EMERAUD — Madame Michèle TOURNAY – Monsieur Renaud GODEFROY – Monsieur Jean-Pierre PILLIARD –Monsieur Daniel GURIEC- Monsieur Bernard PORTUGAL.

Monsieur Renaud GODEFROY est arrivé à 21h02 et a pris part aux délibérations à partir de la présente.

Absent excusé ayant donné procuration :
Monsieur Julien MATSIS à Madame Annaïck HUCHET.

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-38
OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNEE 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET « ACCUEIL ET CAMPING ».

Madame Le Maire expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de compte.

Le passage de la commune en CFU est à compter de l'exercice 2026 (compte 2025).

Le vote du CFU constitue l'arrêté de comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les budgets éligibles pour la commune de Bangor sont :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260428-DELIB206_38-DE

- le budget principal
- le budget annexe « Accueil et Camping »

qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur Compte Financier Unique (CFU).

Madame le Maire, précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget principal et du budget annexe « Accueil et Camping », conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Madame Le Maire propose de désigner Madame Béatrice PHILIPPE, 1ère adjointe au Maire.

Les CFU ont été examinés par la commission de finances du 14 avril 2026 et font ressortir les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260428-DELIB206_38-DE

BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		212 657,51 €		125 711,71 €		338 369,22 €
Opérations de l'année	1 520 772,69 €	1 771 299,16 €	1 382 117,64 €	713 965,06 €	2 902 890,33 €	2 485 264,22 €
TOTAUX	1 520 772,69 €	1 983 956,67 €	1 382 117,64 €	839 676,77 €	2 902 890,33 €	2 823 633,44 €
Résultats de clôture		463 183,98 €	542 440,87 €		79 256,89 €	
Reste à réaliser			751 000,00 €	1 046 000,00 €		295 000,00 €

BUDGET "ACCUEIL ET CAMPING"

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		124 087,96 €		124 267,58 €		248 355,54 €
Opérations de l'année	267 981,19 €	207 110,40 €	6 332,03 €	38 483,30 €	274 313,22 €	245 593,70 €
TOTAUX	267 981,19 €	331 198,36 €	6 332,03 €	162 750,88 €	274 313,22 €	493 949,24 €
Résultats de clôture		63 217,17 €		156 418,85 €		219 636,02 €
Reste à réaliser			5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260428-DELIB206_38-DE

Après présentation des Comptes Financiers Uniques 2025, Madame Le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

- Approuve les comptes financiers uniques 2025 du budget principal et du budget « accueil et camping».

Fait et délibéré à BANGOR
Le 28 avril 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

